L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 24 MARS.

## CHRONIQUE MUSICALE.

[illegible] répertoire italien comprend deux [illegible] divisions : l'opera seria et l'opera [illegible]. Les formes s'expliquent d'eux-mêmes et peuvent se passer de définition. [illegible] quel les compositeurs italiens s'adonnèrent de préférence, il faut le dire, qu'entèrent les pensées chantantes qui, de Péninsule, vinrent se fixer à Paris, vers [illegible] du dix-huitième siècle.

[illegible] disait alors ; aller aux Bouffes. Sous [la] Restauration même, les gentilshommes [et les] grandes dames de Balzac vont aux [illegible]. Quelques années plus tard seule[ment] le genre seria fournissant au répertoire des œuvres nombreuses, l'appellation [fut] changée, et l'on dit : les Italiens.

[Le] nom des Bouffes tomba en désuétude, [jusqu'au] jour où le maestro Offenbach, [l'ins]crivit sur le frontispice de l'ancien [théâ]tre Comte, en y ajoutant la qualification de Parisiens.

[Les] Bouffes-Parisiens créèrent un genre à [part]. La Cascade.—Rien du Niagara ni de [l'ar]mée.—La Cascade est une fantaisie [illegible] en dehors de toutes conditions [illegible], et que l'on a justement défini d'un simple mot : l'insanéisme.

[Le]s précautions oratoires sont indispensables, de nos jours, lorsqu'on veut [parler] d'un véritable opéra-bouffe ou opera-[buff]a, de peur que dans le nombre des [lec]teurs, il en soit qui ne saisissent pas la [val]eur de l'expression.

[L'o]pera-buffa est la comédie mise en [mus]ique. C'est l'esprit, et non la charge ; [le co]mique, et non le grotesque ; on y rit [de] son saoul, de cœur franc, à gorge déployée, sans arriver à la grimace et aux contorsions. Le genre reste scénique et littéraire. Castigat ridendo. Il persifle le ridicule, dit vertement aux gens les vérités qui sont bonnes à être entendues, et ne condamne pas le spectateur à l'humiliation de voir traîner dans les boues les sentiments qui ont droit à son respect.

Le rire est une bonne chose ; il est sain [pou]r l'esprit, sain pour le corps ; d'autant [plu]s que par le temps qui court, on n'en [ren]contre guère. Je parle du théâtre. Les [œu]vres nouvelles sont, la plupart, d'un [gen]re sombre ; beaucoup de sentiment, lamentablement de poésie, mais au fond trop de [tri]stesse.

* * *

[Pour] ma part, j'ai eu un grand plaisir [à] Don Pasquale ; et en cela j'ai partagé le sentiment général. Dans ces trois [act]es, on ne voit ni chevaliers bardés de [fer], ni héroïnes qui se suicident ; pas le [moin]dre casque d'acier poli, ni la plus [petite] fiole de poison.

[Il n'y] a pas davantage d'ut de poitrine, [de] transports pathétiques ; mais on a [sim]plement, très appréciable, d'écouter [une] simple comédie de mœurs, spirituelle [et ai]mable, avec une musique variée, élégante et écrite, il faut bien le dire, de [mai]n de maître.

[Pou]r la première fois, samedi, j'ai fait [con]naissance avec la traduction française [du li]bretto italien.

[A]vant qu'une ample audition permet [de ju]ger, elle paraît satisfaisante.

[Les] Italiens jouent la pièce en costume [mo]derne ; mais sur la scène française le [cos]tume et la poudre sont de tradition. [C'est] fort bien.

[Il est] d'usage en Italie que l'auteur [du li]bretto donne, pour l'édification des [spec]tateurs, quelques indications sur les [divers] personnages de la pièce.

[Voici] celles que l'auteur de Don Pasquale [a mis] en tête de la brochure qui porte la [date de] 1845, époque de la première représentation.

DON PASQUALE DI CORNETTO, vieux célibataire, taillé à l'antique, économe, crédule, obstiné, bonhomme au fond.

[Le] DOCTEUR, homme de ressources, plaisant, entreprenant, médecin et ami de don [Pasquale].

[OC]TAVE, neveu de don Pasquale, jeune, [en]thousiaste, amant, payé de retour.

[NO]RINA, jeune veuve, d'un caractère vif, [imp]atiente, mais franche et affectueuse.

[Ces] quatre personnages jouent une comédie de mœurs extrêmement gaie. Un [vieux] barbon oublie ses rhumatismes et [ses] soixante ans sonnés à ce point de vouloir prendre femme. Son médecin, un sien [ami], entreprend de le guérir de cette faiblesse, et [d'e]nlever à tout jamais la fantaisie de [son] Léandre. La complicité d'une [jeune] veuve permet de feindre un mariage. Lorsque Don Pasquale—c'est le [vieux]—se croit marié ; Louise—la jeune [veuve]—lève le masque ou plutôt jette en [l'air] la timide, la modeste personne se change tout à coup en une [femme] capricieuse, impérieuse, aimant les [bijoux], dentelles et carosses, folle de bals et [de pl]aisirs.

[L'inf]ortuné Don Pasquale donnerait [beauc]oup pour n'avoir pas épousé la jeune [femme]. D'autant mieux qu'il ne tarde pas [à res]sentir certain accident toujours fâcheux pour un mari.

[Au] dernier acte, on s'explique.

[Louise], le Docteur et Octave ont joué la [farce]. Le mariage est une plaisanterie. Don Pasquale en est quitte pour [payer] les frais d'un bal qu'il paiera fort [volontiers], sans doute. Enfin Louise [épouse] Octave auquel elle était fiancée.

[Sur ce] sujet piquant, Donizetti a écrit [une] partition qui compte parmi les meilleures de l'opéra-bouffe, et tient brillamment sa place dans un répertoire, où après Matrimonio Segreto et Il Barbiere, deux chefs-d'œuvre inimitables, l'on trouve des ouvrages tels que l'Elisire di Amore, l'Italiana in Algeri, la Cenerentola, etc.

La pièce a été jouée avec entrain, et [chantée] avec goût. Je l'ai constaté après [la] première audition ; mais je dois dire que [la] seconde représentation a été encore [meilleure]. C'est un vrai compliment à [l'adresse] des interprètes.

[Qui] reconnaîtrait dans cette vive et coquette Louise, la Juliette sentimentale et passionnée, tant applaudie cet hiver ! Et [cependant] c'est bien elle : celle qui a si [magnifi]quement personnifié l'héroïne de [Shake]speare est, dans Don Pasquale la perle la plus mutine du monde. Le contraste est grand, et fait honneur au talent [et à la] souplesse, de la charmante artiste.

Mme Durand se serait révélée comme [comédi]enne, sous un jour entièrement [nou]veau, pour notre public, si celui-ci [n'e]ût pu oublier les représentations données par elle, il y a trois ans, sur notre [scène]. Nous avons retrouvé, dans le [cour]s de cette année, la gracieuse et séduisante personne qui joua si vivement, [si] coquettement le rôle piquant, et a laissé dans la [mémoi]re d'Il Barbiere des souvenirs qui, de [long]temps, ne seront pas effacés.

[Sans] doute, les dons de la nature sont [préci]eux pour l'artiste ; mais ils ne suffisent pas à eux seuls, constituer le talent. Le talent s'acquiert par la volonté et [l'é]tude. Mme Durand doit avoir fermement voulu et beaucoup étudié ; car elle [est] arrivée à posséder un véritable talent [de] cantatrice. Elle a de la virtuosité et [du] style. Ses vocalises, ses cadences, d'ordinaire très hardies, sont d'une pureté extrême. Il y a peu de temps, dans je ne sais [que]l ouvrage, elle terminait un point d'orgue par un trille éclatant sur le contre-ré. Les cantatrices qui peuvent se permettre de telles fantaisies sont rares, on peut [le] croire, en Amérique aussi bien qu'en Europe.

M. Péré, avant de venir à la Nouvelle-Orléans, jouait les basses nobles, les Marcel, les Bertram, les Balthasar. Aujourd'hui cet intelligent artiste interprète un genre tout différent. Il n'a que plus de mérite à y réussir. Dans Don Pasquale, il a de l'humeur et de l'entrain. Il joue [illegible] ce sexagénaire rhumatisant et amoureux, excellent type de comédie. Cette interprétation lui a valu un succès très franc, et lui a acquis des titres nouveaux à l'estime du public.

Quant à moi, je lui adresse avec plaisir mes compliments. [illegible] M. [illegible] qui ne se contente pas de bien chanter la musique de Donizetti, mais joue aussi en bon comédien le rôle du Docteur.

Quant à M. [illegible], c'est [illegible] lui entendre chanter la sérénade [illegible] le souligne le mot à dessein. [illegible] chante, comme on doit chanter [illegible] sade.

Le mérite est plus grand que [illegible] Malheureusement, la plupart [illegible] français ne veulent pas [illegible] qu'une sérénade avec [illegible] guitare, dite par un amoureux [illegible] la lune, sous le balcon de sa maîtresse, doit être chantée sur les lèvres, et non déclamée à pleins poumons, comme un récit dramatique soutenu par les accords de l'orchestre.

Le grand art est une belle chose ; mais, de temps à autre, on éprouve un véritable plaisir à écouter une musique facile, à voir une comédie spirituelle, à rire et à se détendre les nerfs.

Le succès de Don Pasquale prouve une chose, c'est qu'il existe, dans le répertoire lyrique, un genre que le public goûterait très fort, toutes les fois que ses interprètes posséderont les qualités qu'il exige.

* * *

La représentation au bénéfice de Mlle Levielli, jeudi dernier, a été l'une des plus brillantes de la saison. Le public, venu en foule, pour donner à Mlle Levielli un témoignage de sa sympathie et de l'estime qu'il professe pour son magnifique talent, l'a accueillie à son entrée en scène, par des braves enthousiastes et une pluie de fleurs. Touchée de cette réception, Mlle Levielli [illegible] pour toutes les [illegible] chanter [illegible] en [illegible] ses moyens.

Avez-vous vu le programme du Grand Concert Spirituel que les artistes de l'Opéra ont eu la généreuse pensée d'organiser au profit de la souscription patriotique française ? Il se trouve dans une colonne de l'Abeille, et, après l'avoir parcouru, vous reconnaîtrez qu'il est digne de l'œuvre et de nos excellents artistes.

Ce sera une fête, belle entre toutes ; et, dès à présent, nous pouvons affirmer qu'un brillant auditoire y assistera. Hier, on avait déjà loué, au contrôle, plus de la moitié des places que contient la salle ; et avant peu, il ne restera ni une loge ni un fauteuil. Avis aux retardataires.

Les derniers journaux de Paris nous apprennent qu'un comité des Arts a été organisé pour généraliser le mouvement en faveur de la souscription patriotique. Le Figaro contient sur cette question les renseignements ci-après :

" Le comité des Arts, institué pour centraliser et généraliser tous à la fois les dons provenant de souscriptions, concerts et représentations, en vue de la délivrance du territoire, s'est réuni vendredi dernier au Grand-Hôtel.

Se sont trouvés présents à cette première séance, MM. Ambroise Thomas, président de l'Académie des beaux-arts ; Legouvé, de l'Académie française ; Alexandre Dumas, président de la Société des auteurs dramatiques ; MM. Emile Perrin, Halanzier, Montigny et Plunkett, directeurs du Théâtre-Français, de l'Opéra, du Gymnase et du Palais-Royal ; M. Ritt, ancien directeur de l'Opéra-Comique ; M. Ernest l'Epine, MM. J.-L. Engel et Escudier, directeurs du Ménestrel et de l'Art musical, M. Dufour, directeur de la Gazette musicale, s'est fait excuser pour cause de santé.

Mardi, deuxième séance du comité, qui se complètera et se prononcera définitivement sur les diverses propositions qui lui ont été soumises aujourd'hui.

M. Paul Dollos assistait à la séance.

Au nombre des souscriptions individuelles déjà versées ou assurées au Ménestrel, citons celles de M. et madame Viardot, 3000 fr. ; mademoiselle Mathilde Sessi, de l'Opéra, 1,000 fr. ; M. J. Faure, 1,000 fr. ; M. J.-L. Heugel, 1,000 fr. D'autre part, M. Ritt a versé 4,000 fr. ; et M. Plunkett 5,000 fr.

En fait de chiffres, signalons la belle recette du dernier concert populaire de M. Pasdeloup : 9,800 fr., plus une quête de 5,350 fr.

Voilà qui fait bien augurer du grand concert que prépare pour la même œuvre la Société des concerts du Conservatoire. Ce concert, hors d'abonnement, aura lieu le dimanche 3 mars, dans la salle du Conservatoire, avec le concours de madame Pauline Viardot. "

Mesdames de Lagrange, Sanz, MM. Gardoni, Belle Sedie et l'orchestre du Grand-Hôtel, conduit par M. Danbé, donneront, après-demain, samedi, un grand concert au profit de la libération du territoire.

La recette intégrale profitera à l'œuvre ; aucune somme n'en sera distraite pour payer les frais, le Grand-Hôtel les prenant à sa charge.

La province ne reste pas en arrière. Voici ce qu'écrit au Figaro, son correspondant de Nantes :

" Hier a eu lieu, au théâtre Graslin, une représentation musicale et dramatique, donnée par les sous-officiers du 28e de ligne. La soirée organisée par M. Fourcouail, lieutenant, a été très-brillante, et a produit plus de 5,000 francs, destinés à la souscription de la délivrance.

" Aux sous-officiers du 28e s'étaient joints plusieurs artistes distingués, entre autres M. Lerénisel, violoncelliste solo de l'Opéra-Comique, qui, après avoir servi avec honneur dans ce régiment, avait tenu à s'associer à l'œuvre patriotique de ses anciens frères d'armes. "

Le chef-d'œuvre d'Hérold, le Pré aux Clercs vient d'avoir à l'Opéra-Comique sa mille-cinquantième représentation. Après une brillante reprise, il cède la place aux Noces de Figaro.

" Cette dernière reprise de l'œuvre d'Hérold, dit le Figaro, aura produit, pour cinquante-quatre représentations, 288,189 fr. ; soit, en moyenne, 5,361 fr. par représentation.

La plus forte recette (2 janvier 1873) a été de 7,589 fr. C'est en même temps le chiffre le plus élevé qui ait été atteint à l'Opéra-Comique.

C'est aussi avec le Pré aux Clercs que l'Opéra-Comique a fait sa plus faible recette—60 francs !—le 19 avril 1848.

C'était un temps de manifestations : on avait battu le rappel toute la journée, et la Commune de Paris, moniteur des clubs, publiait ce jour-là, sur un papier rose qui aurait voulu être rouge, le Manifeste à la réaction, signé Sobrier.

Le théâtre ferma le lendemain.

Le total des 1050 représentations du Pré aux Clercs dépasse certainement deux millions et demi.

A l'origine, le chiffre des recettes était de beaucoup inférieur, l'agrandissement de la salle, l'augmentation du prix des places ont tendu constamment à l'élever. Le maximum était de 3,000 fr. en 1832, et de 5,000 en 1840. On arrive maintenant à dépasser 7,000 fr."

De ce qui précède il résulte que certains théâtres parisiens sont encore, et malgré les circonstances, dans une condition assez favorable. Cette appréciation est confirmée par les renseignements ci-après, que donne le Courrier de France :

" Le théâtre de la Gaîté continue à faire des recettes de 8 à 9,000 francs avec le Roi Carotte, de MM. V. Sardou et J. Offenbach.

La plus faible recette, jusqu'à ce jour, n'a été que de 7,500 francs ; ce chiffre est le plus élevé qu'ait atteint la Chatte blanche, qui fut cependant le plus grand succès du théâtre de la Gaîté."

X.

BONS PIANOS.—M. Louis Grünewald, rue du Canal 129, a à vendre encore quelques pianos de seconde main à des prix véritablement minimes, et néanmoins ces pianos réparés avec soin et provenant de bonnes fabriques, valent mieux que beaucoup de pianos neufs faits avec de mauvais matériaux. Du reste, tous les pianos vendus par M. Grünewald sont garantis, et peuvent être rendus s'ils ne conviennent pas. Voyez l'annonce.

INSTITUTRICE. — Une dame annonce aujourd'hui qu'elle demande une place d'institutrice dans une école ou dans une famille. Nous connaissons personnellement cette dame et nous pouvons dire qu'elle possède une instruction générale pour commerce. En outre, elle sait les mathématiques, ce qui est rare chez une femme. Elle a reçu elle-même une éducation anglaise complète, et quiconque obtiendra ses services, n'aura, certainement, qu'à s'en féliciter.

ASTROLOGIE.—On verra dans une autre colonne l'annonce de Mme Rose, qui se fait un nom par sa science en astrologie. Ses salons sont situés rue Dauphine No 40, où elle peut être consultée tous les jours. Cette dame, qui a beaucoup étudié les corps célestes, paraît y avoir puisé la faculté de dire le passé et le présent et de prédire l'avenir. Ses avis peuvent donc être précieux et elle garantit satisfaction entière aux personnes qui ont confiance en elle.

☞ Ne vous désespérez pas si vous avez une irritation des bronches ou une toux asthmatique fatigante, et rebelle jusqu'ici à tous les traitements. Prenez du Baume pectoral aux Navets indiens de Laplace et vous ressentirez bientôt les effets bienfaisants de ce précieux remède, dont la vogue va sans cesse croissant. Vous pouvez vous procurer ce baume soit chez M. Laplace, pharmacien, 23 et 25 rue des Champs-Elysées, soit chez tous les bons pharmaciens de la ville.

VINS, CHAMPAGNE, ALE.—M. W. H. Henning, rue du Camp, 73, annonce aujourd'hui dans nos colonnes, qu'il a toujours en magasin des vins de Bordeaux des meilleures marques, du champagne des maisons les plus célèbres, de l'alé de McEwan et maints articles alimentaires des plus estimés et des plus recherchés en ce pays. La maison Henning occupe ici une très haute position dans le commerce, et l'on peut, en toute confiance, s'adresser à elle pour tous les articles qui font le sujet de cette notice.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 108 rue du Canal, chez M. S. Hedrick.

CONFISERIE.— Ce n'est pas seulement par la fabrication des candis que se distingue la grande confiserie de Norman & Reiss, rue Vieille-Levée, 121 et 123 ; elle fournit aussi à la consommation toute espèce de chocolats, les bonbons les plus fins et tout ce qui appartient au commerce de la confiserie en général. [illegible]

[illegible]

DONALDSONVILLE [illegible]

[illegible]

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 108, de la rue du Canal.

NOUVEAUTÉS, [illegible].—La maison [illegible], rue du Canal, 241, au coin [illegible] [illegible] méthode [illegible] l'esprit des acheteurs, mais encore elle épargne le temps, et personne ne l'ignore de marchander parce que cela est inutile. Du reste, les prix de la maison [illegible] se voit toujours dans les magasins où l'on ne surfait pas.

MAISON THEODOR DANZIGER AND SON.—Nous engageons nos lecteurs à parcourir la longue liste d'articles que cette maison populaire offre à sa clientèle et au public à des prix réellement avantageux. Nouveautés de tout genre, soieries, [illegible] [illegible] tarie, dentelles, ombrelles, [illegible], cravates et gants, il y a de quoi répondre à tous les besoins et à tous les goûts, et la modicité des prix ne saurait manquer d'attirer au magasin de MM. Danziger une foule nombreuse de visiteurs et d'acheteurs des deux sexes.

GRAND DÉBALLAGE DE MARCHANDISES FRAICHES.—M. J. Tarcotte, rue du Canal 128, au coin de la rue Baronne, et MM. Turcotte & Iarose, au coin des rues Ste-Anne et Chartres, annoncent à leurs clients et au public en général qu'ils viennent de recevoir un assortiment magnifique d'articles de printemps et d'été, achetés aux encans de New-York, et qu'ils peuvent céder à des prix défiant toute concurrence. Ils ont aussi une grande variété de marchandises bonnes pour les habitations.

MODES, NOUVEAUTÉS, FANTAISIE—Nous recommandons à l'attention des dames l'annonce de la maison Derbès, rue Royale, No 57, qui a reçu un choix varié et complet d'articles de modes et de fantaisie pour le printemps et l'été. Ces articles qui concernent généralement la toilette des dames et des enfants, composent un assortiment fort rare et digne d'être examiné. Nous ajoutons que ces brillantes nouveautés sont offertes au prix coûtant. Voyez l'annonce.

MACHINE A AIR CHAUD.—Il paraît que le problème est résolu et qu'on a enfin trouvé le moyen de remplacer les mulets et tous les animaux qui servent au tirage. Grand bienfait pour les animaux et l'industrie en général ! Avec un moteur à bon marché comme celui dont il s'agit ici, la vie sera beaucoup moins chère, et les produits seront nécessairement abondants. Après beaucoup d'essais infructueux, on est parvenu à inventer un appareil à air chaud qui peut être employé dans tous les cas où une puissance motrice est requise, depuis la plus faible jusqu'à la plus forte. Ainsi le service de cet appareil peut être appliqué à une infinité de travaux. On conçoit tout de suite ce que l'agriculture en retirera de bénéfice et ce qu'en retireront toutes les industries de roulage. Une compagnie sous le nom de "United States and European Propelling Car Company" vient de se former pour exploiter cette invention avec un capital social de $600,000, divisé en actions de $100, et une annonce qu'on trouvera plus loin indique les divers bureaux de la ville où l'on peut souscrire. La première application de la machine sera faite aux chars de ville et le succès n'en paraît pas douteux. Qu'on se presse donc de souscrire, car personne ne pourrait dire à quel taux les actions monteront.

MARCHANDISES A BON MARCHÉ.—On remarquera plus loin une annonce de la maison Barrière, rue du Canal, 136, qui a reçu un nouveau choix d'étoffes en soie et laine, et qui l'offre à très bon marché. Cette maison a, du reste, en tout temps, un magnifique assortiment de marchandises sèches, sur lesquelles nous appelons l'attention des dames.

GROCERIES FINES. — M. A. Tourné a reçu, depuis qu'il a transféré son établissement rue Royale, No. 19, entre les rues Conti et Douane, un grand assortiment d'articles alimentaires de choix, provenant de France, d'Angleterre et d'Amérique. Tous ces articles de qualité fine et supérieure, sont rendus, sans frais, au domicile des acheteurs.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a reçu quatre fois plus de prix, depuis ces dernières années, que toutes les autres ensemble. Allez la voir à la nouvelle succursale, No 139 rue Royale.

MARCHANDISES SÈCHES.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de MM. O'Donnell, Wemmett & Co, rue des Magasins, Nos 643 et 645, qui viennent de recevoir un grand et nouveau stock de marchandises de printemps et d'été qu'ils offrent à des prix extraordinairement réduits. Avec le bon marché et beaucoup de prévenance et de politesse pour les acheteurs et visiteurs, ces messieurs espèrent que les dames et le public en général voudront bien patronner leur magasin.

FUSILS, PISTOLETS.—M. T. Saget étant sur le point de partir pour l'Europe, nous prie d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vendra à des prix très réduits un fonds magnifique de fusils à feu central, armes supérieures à tout ce qui a été importé jusqu'ici. M. Saget offre aussi aux amateurs d'excellents fusils à baguette et des revolvers de Colt améliorés et patentés. La réputation de M. Saget est une garantie de la valeur de ces divers articles.

WASHINGTON EXCHANGE. — M. John Bruno, ci-devant du Raby, ayant acheté et entièrement restauré le "Washington Exchange," rue St-Charles No 31 et ayant pris pour assistants MM. Firmin France et Frank Landfield, invite ses amis à lui faire visite dans son nouveau local.

VINS, COGNAC, VERMOUTH—MM. Blanchin & Giraud, rue Vieille-Levée, 62 et 64, attendent incessamment par plusieurs navires de Bordeaux et de Marseille, une grande quantité de vins rouges et de vins blancs, des marques les plus connues, du cognac Otard Dupuy de 1863 à 1870, du vermouth, des cerises à l'eau-de-vie, de l'huile de Plagniol, olives, capres, savon et divers articles. Voyez l'annonce.

☞ Pour la commodité de ses amis du Deuxième District, l'agent des machines à coudre de Grover & Baker a établi un dépôt succursal pour la vente de ses machines rue Royale, 139.

## UNE LETTRE DÉMENTIE.

M. Thiers a fait désavouer officiellement la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire, au président du Conseil général de la Meurthe-et-Moselle. C'est M. Victor Lefranc qui a été chargé de cette tâche. Il a déclaré, devant la commission chargée d'examiner le projet de loi contre la presse, que le Président de la République n'avait connu que par les journaux la lettre du secrétaire général de son cabinet.

Voici le texte de cette lettre :

"Versailles, 26 février 1872.

"Mon cher collègue, j'ai mis sous les yeux de M. le Président de la République l'adresse que vous lui avez envoyée, signée, après la clôture de la session, par vous et par treize de vos collègues au Conseil général de Meurthe-et-Moselle.

"M. le Président me charge de vous féliciter des sentiments que vous exprimez. A plusieurs reprises, soit à la tribune, soit dans ses documents officiels, il a lui-même donné les assurances les plus formelles de sa résolution de maintenir intact le dépôt de la République qui lui a été confié.

"Vous pouvez être convaincu que tous ses efforts tendent à ce but, et qu'il entend y persévérer. [illegible] ce qu'il a proposé [illegible]

"Pour ma part, je ne doute pas que, si la République continue à rendre au pays des services [illegible] [illegible]

[illegible]

"BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE."

[illegible]

## AFFAIRE [illegible] DE LA MOTTE.

COUR D'A[SSISES] DE L[A] [illegible]

(Suite.)

Interrogatoire de Janvier de la Motte.

M. le président.—[illegible] vous entré dans l'administration ?

L'accusé.—En 1847, en qualité de [illegible]. J'arrivais à Dinan en 1852, sous-préfet [illegible].

D. [illegible]

L'accusé.—De Dinan je suis allé à Saint-Etienne ; de là, dans la Lozère, à Mende, puis dans l'Eure.

M. le président.—[illegible] les faits qui vous amènent ici ? Ils sont de diverses sortes, les uns sont des faits de détournement ; les autres [illegible] [illegible] des signatures des mandats, des mandats que vous visiez. Ainsi il y a tout un ordre de faits qui se rapportent à ces approbations par vous à des pièces fausses, altérées ou simulées. Vous ne seriez arrivé là, dit l'accusation, que par suite d'embarras personnels.

L'accusé.—[illegible] que j'ai pu faire des dettes qui ont été payées, et c'est précisément parce que j'avais la facilité de trouver de l'argent que je n'avais point besoin de puiser dans la caisse municipale ni dans celle du Trésor public.

M. le président.—C'est là sans doute la base de votre défense ; vous vous appuyez sur vos dettes, même pour nier les faits dont vous êtes accusé. Quelle était la fortune de votre famille en vous mariant ?

L'accusé.—J'avais cent mille francs de dot ; je me suis marié en 1851, sous le régime de la séparation de biens.

M. le président.—A deux reprises, votre famille a dû intervenir pour payer vos dettes.

L'accusé.—En 1861, ma famille s'est en effet occupée de faire la liquidation des dettes.

M. le président—Oui, et cette première générosité ne vous a pas corrigé. De quelle classe était votre prédécesseur ?

L'accusé—J'étais de 3e classe ; j'avais un traitement de 20,000 fr. Il y avait en outre un fond d'abonnement aux journaux, et en outre des frais matériels d'administration de la préfecture.

D.—Quel a été le chiffre de vos dettes en 1861 ?

L'accusé—Ma famille et celle de ma femme qui, je la répète, s'étaient engagées de venir à mon secours, ont trouvé que j'avais environ 200,000 fr. de dettes.

D.—Vos dettes, à cette époque, constatent des habitudes de grande dissipation et attestent une vie peu sérieuse, surtout pour un administrateur des intérêts publics.

L'accusé—Je ne sais pas, monsieur le président, que j'ai eu des torts. Il me sera permis d'ajouter que je les ai cruellement expiés, non-seulement par ma captivité, mais de toutes les manières ; mais je tiens à dire que de ces légèretés à des crimes il y a une grande distance.

M. le président—Sans doute, et la question est aujourd'hui de savoir si vous avez franchi cette distance. Vous n'avez à répondre de vos fautes que devant vous-même et aussi devant l'opinion, mais devant la justice vous n'avez à répondre que de faits délictueux.

L'accusé — J'ai toujours conservé les sympathies de mes administrés. Croyez-vous donc que si les populations de l'Eure avaient pu croire que je me fusse rendu coupable des faits dont on m'accuse, elles m'eussent conservé les mêmes sympathies ?

M. le président —L'opinion publique pouvait difficilement supposer, quand il s'agissait d'un homme portant votre nom, investi de la confiance du gouvernement, des faits aussi graves que ceux qu'on vous impute aujourd'hui. Au surplus, il ne s'agit pas ici de l'opinion publique ; vous avez, du reste, en mobilité...... Il s'agit de faits juridiques.

M. le président—J'arrive à un autre ordre d'idées. En 1861, une crise industrielle sévit surtout sur les ouvriers cotonniers : de toutes parts on leur vint en aide ; le gouvernement, les communes, la charité privée se mirent à l'œuvre ! Le comité nommé vous fait remettre par M. Pouyer-Quertier [illegible] francs ; une autre somme de [illegible] francs est souscrite dans l'Eure. Il y a, en conséquence, un capital [illegible] [illegible] 140,000 fr.

L'accusé—Oui, et en outre, il me fut remis un don de 10,000 fr. donné par S. M. l'empereur. Ces fonds m'étaient donnés sur ma simple quittance, ils ne furent jamais employés [illegible] je les employai.

M. le président—Pardon, on peut dire qu'en France, aux yeux de la loi, tous les fonctionnaires sont honnêtes, mais il n'en est aucun, cependant, qui n'ait le devoir de rendre compte. Vous avez pu toucher sur votre simple quittance ; cela ne vous dispensait pas de justifier de l'emploi des fonds.

L'accusé—Je distribuais souvent sans demander de reçu ; c'est ainsi que pour les 8,000 francs du comité rouennais, je les remis à un maire.....

M. le Président—Ce maire, c'est M. Pouyer-Quertier ; vous l'entendrez à cet égard. Réservez donc vos explications.

L'accusé—Dans le commencement de ma distribution, je prenais quelques notes et même un reçu, j'y renonçai bientôt, trouvant le procédé blessant pour les maires. Un jour je reçus avis que j'avais à rendre compte de 60,000 fr. qui m'avaient été versés, en outre des 127 qui me venaient du ministre des finances. J'avais, avant de partir pour le Gard, reçu toutes les justifications qui m'avaient été demandées ; je ne parle pas de celle-ci. Je fus envoyé par l'empereur, c'étaient là des fonds qui devaient être assimilés à l'offrande d'un particulier.... Mais enfin, j'ai remis le total des sommes employées, de sorte que l'emploi en est mis à exécution. J'avoue qu'on avait si bien qualifié ma générosité, ma charité, que ma pensée ne me venait pas qu'on pût jamais me soupçonner.

M. le président arrive au fait du sieur Poignant, qui avait produit un mémoire simulé de 4,400 fr. qui fut payé à la caisse du receveur. Poignant avait ouvert deux comptes, l'un à l'autre, l'autre à la préfecture. Ces deux comptes furent bientôt confondus.

Pour tromper la surveillance du conseil général, vous auriez, de connivence avec l'architecte Bourguignon, établi des mémoires faux dans lesquels figuraient vos dettes personnelles.

L'accusé—Pardon, il y a là erreur ou confusion.

Lorsqu'en 1861 ma famille fit la liquidation de mes dettes on demanda à mes fournisseurs ce qui pouvait leur être dû. Or, ni en 1861, ni en 1866, le sieur Poignant ne m'avait rien demandé. Dans ces mémoires, il y a des dettes tellement minimes, je pourrais dire ridicules, que je n'eusse pas hésité à les acquitter.

M. le Président—Peut-être est-ce le résultat d'une négligence de supposer que la confusion existe comme le prétend l'accusation entre des dépenses personnelles et des dépenses préfectorales.

L'accusé—L'expert dit que je devais payer les frais d'illuminations. Le 15 août, on illuminait et j'avais à cet égard une allocation du conseil général. J'avais dit de ne faire le 15 août qu'une dépense modeste et de réserver les plus grandes dépenses pour le jour de la foire de Saint Acorin, qui était la richesse de la ville. Ce soir-là j'illuminais sans les jardins de la préfecture et tout le monde y était admis, riches comme pauvres.

M. le Président—Vous deviez de l'argent à un sieur Charles ; pour le payer, vous auriez fait fabriquer, par un sieur Chéret, 5 mémoires montant à 3,495 fr.

L'accusé—Chardet était un jardinier qui avait travaillé pour le jardin de la préfecture. Un jour, je reçus de ce même Chardet une lettre par laquelle il me demandait à lui payer 4,000 fr., qu'il était menacé de faillite. Je me serais reproché la ruine de cet homme. Je n'ai pas pu faire une grosse faute en employant quelques crédits qui restaient pour arriver à le payer de suite.

M. le Président—Selon vous ce ne serait qu'une faute administrative.

L'accusé—Il y a des fautes administratives qu'il faut savoir....

M. le Président—Pourquoi n'avoir pas payé le nom de Chardet ?

L'accusé—Ce n'était pas plus difficile, c'est vrai ; M. Balbout pourra expliquer la raison qu'il a eue.

M. le Président—Arrivons à ce qui regarde le concours régional.

Vous avez d'abord reçu 30,000 fr. votés par le conseil général, 20,000 fr. votés par la municipalité d'Evreux, 20,000 fr. donnés par toutes les communes. Où toutes ces sommes ont-elles été versées ?

L'accusé—Dans la caisse municipale. Mais au début des travaux, je n'avais que 20,000 fr. Or, les préparatifs de placement ne pouvaient être réalisés, [illegible] [illegible] on avait organisé un concours d'horticulture et un concours hippique. Les primes seules devaient s'élever à 40 ou 50,000 fr. Je n'ai donc pas hésité à payer de mes deniers, j'ai emprunté des fonds à Paris, [illegible].

M. le Président—Vous avez [illegible] de [illegible] des fleurs, [illegible] pour les [illegible] [illegible] personnelles.

L'accusé—Vous voulez me parler de M. Mesard, qui a porté certaines fleurs sur son mémoire ; il y a là une confusion à laquelle je suis complètement étranger.

M. le Président—D'abord elles n'auraient dû figurer sur aucun budget. Le fait Mounier a de la gravité.

L'accusé—[illegible] [illegible]

M. le Président—Mais vous faisiez payer les illuminations par des fonds votés par le conseil général.

L'accusé—Les illuminations publiques [illegible]

[illegible]

L'accusé—Oui, mais nous [illegible]

[illegible]

L'accusé—Il y a que les sources qu'elle [illegible]

[illegible]

L'accusé—Oui, j'ai des choses à me reprocher, [illegible] rôle d'un préfet, mais ce jardinier chez [illegible] mémoire de 9,000 fr. à un mémoire de [illegible] francs.

L'accusé—Cet homme m'avait conduit chez les premiers horticulteurs ; il savait tout ce que j'avais payé de ma bourse.

[illegible]

## Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 24 mars 1872.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 10½ HEURES A. M. [illegible]

Les personnes [illegible] leurs lettres sont priées de [illegible]

Pour les lettres [illegible] des Etats-Unis voir les journaux anglais.

A
Artigue Louis — Allain Mr
Ancheverdy Antoine — Arsena Francesco
Aguero [illegible] — Adrien Stephany

B
Bellar Jacques J — Barje C F
Bealin E Mme Vve — [illegible]
[illegible] — Bertrand Pierre
[illegible] — Bap Mr
[illegible] — Bagolle Giorgio
[illegible] — [illegible]
[illegible] — Bertera Vincenzo
Bandera Giovanni

C
Campadoro Antonio — Cristina Antonio
[illegible] — [illegible]
[illegible] — Caruso Jean
[illegible] — Castillo y [illegible]

D
De La Cruz Patricio — De Buccerio Nicola
[illegible] — Del Bosco Maria
[illegible] — De Rosso Raffaele
[illegible] — Devero [illegible]
[illegible] Mme — Mme Vve
[illegible] — Di Pazzo Gennaro
[illegible] — Dumas C & Co

E
Eberle madame

F
Fabregas Ferdinand — Fernandez Lizarraga Antonio
Ferdinand Victoriano
Ferrera Nazarena

G
Gama José — Gerardi Domenico Antonio
[illegible] — Ghicalberti Gianbattista
Guffria Giuseppe J — Gaspari Julian
[illegible] — Gabaigi Jean Pierre
[illegible] Mme

H
Heath Pascal — Hermogène Raphael
Herbé Hans

I J
Jouyaume Paul — Jacquet M
Ingargiola Lorenzo

L
Laurentine Mme Vve — Lacoste Auguste
Lavie Giovanni — Labat Jean Marie
Laurent Mme — Lagrossa Xavier

M
Morain Catherine Mme — Miranda y Cuervo Nicola
Mittelbronn F Mr — Mueso Jean
[illegible] — [illegible]
[illegible] — Marchesell C
[illegible] — Messier Michel
Mulhern Ferdinand

N
Nadal Charles — Nafrie Lorenzo
Noé Miguel — Noé Ferdinand

P
Perez José — Picone Tomaso
Poidomani Angelo — Palmisano Domenico
[illegible] — Planchet Gorges
[illegible]

R
Rainieri Ignacio — Russo Felice
Rey Mr — Russo Giovanni
Rochefort Oscar — Rinaldi Giuseppe
Ross Jean

S
Salter Pierre Mme Vve — Schiattino Giovanni
[illegible] — Segreto Salvatore
[illegible] — Sauvage Pierre
[illegible] — Sauviac Pre
[illegible] — Suhr Frs
Scalia V Jules

T
Torrelli Giuseppe — Tuzza Cajetano
Terranova Giuseppe — Touhendre Mr
Faranelli Giovanni

U V
Varieri Agostino Vetrisso
Vaillancourt Marie J — Valdez Jose
Vasile Onofrio

Y
Ygleslas Crisanto

Z
Zimarelli Giuseppe

N. E. R. — Initiales.

C. W. LOWELL,
Maître de Poste.

## Consulat de France.

AVIS IMPORTANT.—MARS 1872.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les concernent, les personnes dont les noms suivent. [illegible]

Armstrong Jn Baptiste — Henrion Marie née Fillon
Audibert Jacques

[illegible] — [illegible]
[illegible] Jacques Auguste — Lalanne Dominique
— Lalanne Jn Marie
— Lalanne Jn Pierre
Comet, les frères — Lambert Adolphe
Carreau — Lebaillard Alexandre
Collin Laurent Eugène — Lapeyre Charles
Conseil Vincent
[illegible] — Moyroy, les époux
— Moyroy, Le Eugène
— Nadaud, héritier
Delisfray Jules — Rasselet Louis Arthur
Dumas Marie Mlle — Robichon Pierre

F
Fuch Mme — Sagent Adeline
[illegible] née Etienne — Sarrau Anne
Fries Henri

G
Galan Jn Paul — Tristoni Pierre Antoine
Gautier Emile — Tessandier Paulin
Gauthier Charles — Texier Louis
Geisert Georges — Thore Fred'c Clémence

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Chartres, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

## ASTROLOGUE.

MME ROSE, la merveilleuse Astrologue et Médium, est de retour d'Europe après une absence de quatre ans, [illegible] [illegible] rue Dauphine [illegible] [illegible]

Mme ROSE,
17mars—3m — No. 40 de la rue Dauphine

## $20,000 en Primes.

La Sixième Grande Foire d'Etat de la Société Agricole et Mécanique de la Louisiane

aura lieu au Fair Grounds, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le

24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 Avril 1872.

LES Exposants de toutes les parties de l'Amérique y sont invités. [illegible]

[illegible]

LUTHER HOMES,
Secrétaire et Trésorier.

Nouvelle-Orléans, 15 mars 1872.

## Au Vieux Pêcheur,
## A. THEZE

138.........Passage de la Bourse.........138

[illegible]

## P. GONTHIER,

MANUFACTURIER [illegible]

34........[illegible]

A L'ÉCHANTILLON [illegible]

[illegible]

## DURE DE CORS AUX PIEDS

[illegible]

## GUSTAVE FORSTALL,

[illegible]

CHAUX, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BRIQUES A FEU, PEINTURES, HUILES, BROSSES, FOURNITURES DE NAVIRES, etc.

## THEATRE DE L'OPERA.

Mercredi, [illegible]

## Grand Concert Spirituel

Donné par les Artistes de l'Opéra,

Au Bénéfice de la Souscription Patriotique [illegible] la Libération du Territoire Français, sous le patronage du Comité.

PREMIÈRE PARTIE :

1 Ouverture de [illegible]..........Weber
[illegible]
3 Bénédiction [illegible]
4 Fantaisie pour violon sur les motifs de Faust
[illegible]
5 Pro [illegible]
6 Quis est homo, duo, Stabat Mater......Rossini
7 Le [illegible]
8 Stabat Mater, [illegible]..........Rossini
9 Duo de la Reine de Chypre..........Halévy

DEUXIÈME PARTIE :

1 Ouverture du [illegible]
2 Ave Maria..........
3 L'[illegible]
4 Une [illegible]
5 Air de Joseph..........Méhul
6 I [illegible]
7 Trio [illegible]
8 [illegible]
9 Trio et Chœur de Guillaume Tell..........Rossini

MM. [illegible], Dumestre et Coulon.

L'Orchestre sous la direction de M. Calabresi.

Le piano sera tenu par M. Cartier.

Prix d'entrée..........$1 00

Troisièmes et Quatrièmes aux prix ordinaires.

Les portes seront ouvertes à 7 heures et demie. Le Concert commencera à 8 heures.

## SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE,

Avec le concours des amis de la France pour la libération du Territoire Français.

Des listes de souscription sont déposées aux adresses suivantes :

Consulat de France, 11 rue St. Louis.
A. Carrière & Cie, 32 rue Bienville.
A. Rondeaud & Cie, 32 et 34 rue St. Louis.
Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Victor Maignan, 33 rue Bienville.
Meyer Levy, 39 rue de Chartres.
Avenir de la Nouvelle-Orléans.
Benoit-Rey, 38 rue Royale.
N. Ponch.
Michel Lion, 197 et 199 rue Vieille-Levée.
Dupin, Pradelle, 34 rue du Camp.
Boehé & Gueydan, 31 rue de la Vieille-Levée.
C. Cavaroc & Cie, 2 Passage de la Bourse.
A. Watts, 38 rue Canal.
Hébert & Cie, angle Bienville et Chartres.
A. Dubernard, angle Royale et st. Louis.
A. Barbier, 385 rue Robertson.
L. Chapotel, angle Bienville et Bourbon.
C. Boyer, angle Toulouse et Chartres.
Th. Gallais, angle Dumaine et Vieille-Levée.
P. F. Chabert, 88 rue St. Ferdinand.
N. Bouvier, 42 rue Ste. Anne.
Joseph Lebiane, 263 rue Vieille-Levée.
Renaissance Louisianaise.
Antoine Alciatore, 39 rue St. Louis.
Dufossé & Beaurepas, angle St. Pierre et Royale.
Emile Levy, 81 et 83 rue du Canal.
Propagateur Catholique.
A. Simon, 31 Passage de la Bourse.
Joseph Roya, 49 rue de Chartres.
G. Bonnemaison, angle Pelayo et Chartres.
Joe Chipot, (Alger).

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle—Coin des rues Conti et Chartres, Nile-Orléans, 21 mars 1872.—La Direction à un dividende de [illegible] par action sur tout le capital, payable à partir du 1 avril prochain.

Par ordre de la Direction,
L. W. BROWN,
Secrétaire.

## Taxes de Ville de 1871.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

Hôtel-de-Ville, 20 mars 1872.

Il est rappelé que les taxes de ville de 1871 [illegible] [illegible]

JOHN'S. WALTON.
Administrateur des Finances.

## Avis.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District [illegible]

LES contribuables du Premier District sont priés de venir [illegible] payer leurs taxes de 1871 [illegible]

[illegible]

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat [illegible]

[illegible]

V. GIRODIAS,
Collecteur.

Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, Nouvelle-Orléans, le 18 mars 1872.—Le Conseil [illegible]

JOSEPH MITCHEL,
Caissier.

Bureau de "Citizens" Bank of Louisiana [illegible]

A. BENJAMIN, secrétaire.

JULES ALDIGÉ, Président.
PAUL ALDIGÉ, — J. A. WILTZ,
CHS. CAVAROC, — M. GAUSSON.

[illegible]

C. W. HOTT, secrétaire.

Life Association of America, [illegible]

SAMUEL FLOWER.

## Knickerbocker Life Insurance

OF NEW-YORK.

Bureau principal, No 161, Broadway.

Actif : plus de..........$8,000,000

Bureau du Sud-Ouest—
Bureau, No 8 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans,
Directeur—A. [illegible]
Agent-Général—[illegible] E. N. OGDEN.

## AVIS AU PUBLIC.

AYANT appris d'une source certaine, qu'un [illegible]

[illegible]

A. AUBERT.
19mars—1m. 468 rue [illegible] entre Touro et Mire.

## Eugène Dunand

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un grand assortiment de PLANTES [illegible]

[illegible]

## Divers. Divers.

— En Magasin et au Débarcadère. —

6000 BARILS [illegible]

[illegible]

A Vendre par — JNO. A. O'BRIEN,
Succes— — Au No. 68 de la rue Tchoupitoulas.

## Avis.

M. ALFRED TREPAGNIER [illegible]

[illegible]

## Magasin de Chaussures.

[illegible]

F. SCOTTWALL.

## Aux Habitants Sucriers !

[illegible] A. B. TROUARD [illegible]

[illegible]

## Mme BOUMARD,
## Médaille d'Or et d'Argent,

[illegible]

LES BILLARDS AMÉRICAINS PAR EXCELLENCE.

[illegible]

## Charbon. Charbon.

G. W. [illegible]
MARCHAND EN GROS
## De Charbon de Pittsburg,
No 81 rue PERDIDO [illegible]

## AMUSEMENTS.

THÉÂTRE DE L'OPERA.

[illegible] 1872.

[illegible]

[illegible] BÉNÉFICE [illegible]

[illegible] BOSIMENT.

[illegible]

Les portes ouvriront à 6 heures et demie, on commencera à 7 heures.

Demain LUNDI, 25—ROBERT LE DIABLE.

[illegible] M. BOLARRAN

## Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur..........David Bidwell.

Engagement du merveilleux jeune acteur

PERCY ROSELLE

[illegible] et Pathétique qui étonne.

Samedi soir, 23 mars.

The Boy detective.

[illegible]

Dimanche, 24 mars—Bénéfice de PERCY ROSELLE.

[illegible]—PERCY ROSELLE.

APRÈS—THE BLACK CROOK.

On demande vingt-cinq jeunes filles.

## Académie de Musique.

Dimanche soir, 24 mars.
SPECTACLE DOUBLE.

[illegible] HORSE-SHOE [illegible]

[illegible] PERCY ROSELLE dans "The Boy Detective."

COUVENT DE ST. JOSEPH.

(Paroisse des Anges, angle des rues St. Philippe et Claiborne.)

## FOIRE

[illegible]

## LOTERIE.

## Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée le 11 août 1868.

CHAS. T. HOWARD, Président.

## Loterie de Numéros Simples.

CLASSE [illegible]

[illegible]

## GROS LOT - - - - - - - $50,000

CLASSE E.

Tirage le SAMEDI, 6 avril 1872, à la Nlle-Orléans.

[illegible]

— PLAN —

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

Loch Box 632, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

## PIANOS.

## J. A. PERIER.

## PIANOS ET HARMONIUMS,

........ROYALE........[illegible]

CONCURRENCE IMPOSSIBLE.

La maison J. A. PERIER [illegible]

[illegible]

## Musique. Pianos.

## GRAND BAZAR.

## M. ELIE,

RUE ROYALE [illegible]

A toujours en magasin un grand assortiment [illegible]

[illegible]

## Pianos, [illegible] Pianos,

— ET —

## Instruments de Musique.

## CHARPAUX & LOUBERE

● ——Rue Royale—— ●

IMPORTATEURS DE PIANOS [illegible]

PLEYEL, ERARD, HERZ, HAMILTON, GALENBERG et VAUPEL, etc., etc.

[illegible]

## INSTITUTIONS.

## INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme MATTHEW.

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON,

No [illegible], rue Dauphine, entre Ursulines et [illegible]

[illegible]

## PENSIONNAT ET EXTERNAT

PROTESTANT DE DEMOISELLES.

TENU PAR

## Mesdemoiselles CHARBONNIER.

Anciennes Pensions NIEMAN-ALLEMAYER, de Paris.

[illegible]

Ville de New York.

[illegible]

## LE LOQUET-LEROY,

[illegible]

## EMBAUMEMENTS SANS AUTOPSIE.

## P. MARCHAND, Pharmacien,

[illegible]

PRIX [illegible]

## E. DECHAMPS,

No 136, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans,

— Importateur de —

EAUX-DE-VIE ET VINS [illegible]

[illegible]

## LA MACHINE BABCOCK

[illegible]

R. ELLIOTT, Agent.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BROS.

## 500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR LOUIS STERN & BROS. — M. Stern, encanteur.—Il sera vendu, LUNDI, 25 mars 1872, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 25 de la rue de Chartres—

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Formant un assortiment qui convient au commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. — 24 mars

PAR G. DE FERIET & Co.

Terrains de prix, pour bâtir.—faisant face aux rues Champs-Elysées, Josephine et Françaie.

PAR G. DE FERIET & Co.—Jno. G. Monroe, encanteur—[illegible]

[illegible]

PAR G. DE FERIET & CO.—Jno. G. Monroe, encanteur—[illegible]

[illegible]

Succession de Charlotte Combe.

No 77—Dossier de la Cour de Paroisse de Tangipahoa, Lne.

Joli Cottage dans la rue Dorgenois, entre les rues Aubry et d'Abadie.

PAR G. DE FERIET & CO.—Jno. G. Monroe, [illegible]

[illegible]

Résidence confortable à un étage, 263, rue Mandeville, entre Claiborne et St-Jean-Baptiste.

PAR G. DE FERIET & Co.—[illegible]

[illegible]

Lots de terre de prix, dans le Troisième District.

PAR G. DE FERIET & Co—John G. Monroe, encanteur—Bureau, No 40 de la rue Royale. JEUDI, 28 mars 1872, à midi, à la Bourse d'Encan, St Louis, il sera vendu, à l'enchère publique—

UN ILET DE TERRE [illegible]

[illegible]

## VENTES JUDICIAIRES.

WILLIAM J. McLEAN vs JOHN S. TULLY.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT—pour la Paroisse d'Orléans — No 32,897—[illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

WILLIAM MCCRACKEN vs ANNA ERASIE SEVERAC, [illegible] THEODULE BROUSSE et son époux.

CINQUIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

PAR VINCENT & CO., [illegible] et 64, rue de la Douane.

[illegible] 25 mars, à 10 heures du matin, [illegible]

Un grand assortiment de Marchandises Sèches étrangères et américaines.

— ET —

1 caisse COUTILS [illegible]
1 do EPINGLES [illegible]
1 do GINGAS [illegible]
24 mars—1t

PAR S. GUINAULT

Vente positive et sans réserve de propriétés de choix situées dans le Deuxième et Troisième Districts, à Pascagoula [illegible] rues Dauphine et St-Louis, [illegible] 241 Bourbon, No [illegible] Passage de la Bourse, Nos 506, 510 et 414 Grands-Hommes, et rue des Marais, Nos 347, 349 et 351.

PAR S. GUINAULT, encanteur—[illegible]

DEUXIEME DISTRICT.

[illegible]

— TROISIÈME DISTRICT. —

[illegible]

## Vente péremptoire et sans réserve.

Jolie et agréable résidence de campagne sur la rue Dauphine.—Deux jolies demeures à étage sur la rue Columbus

PAR S. GUINAULT, encanteur—[illegible]

[illegible]

Bonne petite Propriété rue Roman.

PAR S. GUINAULT, [illegible]

[illegible]

## VACHES.

PAR S. GUINAULT, encanteur—[illegible]

[illegible]

## VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur—[illegible]

[illegible]

## VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, [illegible]

[illegible]

## Fonderies Machines, &c.

## Fonderie et Fabrique de Bouilloires
## D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters, (ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG..........Directeur.

— Fabricant de —

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, Etc.

[illegible]

## FONDERIE SHAKESPEARE,

[illegible]

## FONDERIE DE LEEDS.

ÉTABLIE EN 1825.

[illegible]

## Chaudières à Sucre du Tennessee

[illegible]

R. S. LAVILLEBEUVRE.

## GALERIE DE PHOTOGRAPHIES DE ANDERSON,

[illegible]

A. M. GRANGER.
Agent général au Sud.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

## Marchandises Sèches et Lingerie.

— EGALEMENT —

Une belle facture de Casimirs, Drap diagonal pour habits, Meltons et Draps.

— ET —

1 balle Jeans écrus,
1 balle Indiennes,
[illegible] Lewis Olkwood, avariés.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. Levy, encanteur, bureau No [illegible]—LUNDI, 25 mars, à 10 heures du matin—

[illegible]

— Egalement —

Une belle facture de casimirs d'Europe et américains, drap diagonal français pour habits, casimirs unis [illegible]

—Les marchandises suivantes qui sont avariées—

[illegible]

Conditions à la vente. — 24 mars

Casimirs, Draps, Doeskins, Satinets et Jeans—à midi précis.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy, encanteur.—Il sera vendu, LUNDI, 25 de [illegible]

[illegible]

Conditions à la vente. — 24 mars

PAR VOORHIES, AUDLER & CO.

## Grande vente, sans réserve, de

850 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins, formant un choix d'articles de débouchés pour messieurs, dames, demoiselles, jeunes gens, jeunes garçons et enfants.—Chaussures reçues directement de manufactures de New-York, Boston et Philadelphie, par les steamers Genl Sedgwick, St-Louis et Concordia.

PAR VOORHIES, AUDLER & CO.—Ed. [illegible] Audler, encanteur.—Bureau et salle d'encan No 28 de la rue Vieille-Levée.—Il sera vendu, MARDI, 26 du courant, à 10 heures du matin, dans notre salle d'encan, No 28 de la rue Vieille-Levée—

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Beaux Meubles de salon, salle à manger et chambres à coucher.

Meubles en bois de rose, acajou, chêne et noyer massif.

Tapis de velours et de Bruxelles, glaces françaises, rideaux de dentelle et autres rideaux.

Meubles sortis des meilleurs ateliers de la ville.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs.—Bureau, No 23 de l'Exchange Place.—MERCREDI, 27 mars, à 10 heures du matin, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, avant livraison.
24 mars

PAR E. M. MONTGOMERY.

Beaux Meubles en acajou et en noyer. Argenterie massive, Piano droit, etc.—à l'encan.

PAR E. M. & A. J. MONTGOMERY.—[illegible] MERCREDI, 27 mars 1872, [illegible]

[illegible]

Meubles, Meubles, Meubles.

PAR E. M. MONTGOMERY.— Il sera vendu, MARDI, 26 mars, à 10 heures, à la salle d'encan No 62 de la rue de Camp—

Un assortiment général de meubles.

— TELS QUE —

[illegible]

PAR EUGENE TOURNE

## 40 Barils Genièvre.

Première vente de cet article supérieur, équivalent avec le "HOLLAND GIN," et préféré par les connaisseurs.

PAR EUGENE TOURNE—MARDI, 26 mars 1872, à midi, il sera vendu, [illegible] JULES TARDOS, [illegible]

[illegible]

PAR ALBERT PAUL.

## Vente péremptoire, à l'encan,

POUR CAUSE DE DÉPART,

De tout le fonds de magasin (établi depuis longtemps) de Faïence et de Verrerie de feu L. Marcos, aux Nos 61 et 63 de la rue Ste Anne, entre Bourbon et Royale.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—[illegible] JEUDI, 28 mars 1872, [illegible]

[illegible]

PAR M. BARNETT

MAURICE BARNETT, ENCANTEUR.—Bureau [illegible] Rue St-Louis, au coin de l'Hôtel St-Louis, [illegible] Royale et Chartres.

Ventes de biens-fonds, stock, cargaisons, meubles etc. Aussi—ventes faites au dehors.

Ventes régulières de MEUBLES, dans le Passage de la Bourse, en face de l'Hôtel St-Louis, tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M.

Les personnes désirant disposer de leurs meubles à l'encan devront s'adresser à M. Barnett avant le jour de la vente. — 21janv—1an

PAR N. VIGNIE.

Vente positive et sans aucune réserve.

Pour cause de départ.

PAR N. VIGNIE, encanteur, bureau No 122 rue de Chartres—LUNDI, 25 mars 1872, à 10 heures A. M., il sera vendu, rue Royale, entre les rues Toulouse et St-Pierre. Un mobilier [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant. — 22 mars

## Meubles, Meubles.

PAR N. VIGNIE, encanteur. — MARDI 26 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la salle d'encan, No 122 rue de Chartres, entre [illegible]

Un assortiment général de MEUBLES [illegible]

Conditions—comptant.

## Le Docteur J. B. PEREZ.

CABINET—Au No 120 de la rue Carondelet, près Lafayette.

AYANT une expérience de plus de vingt ans [illegible]

[illegible]

## Graines Fleurs &c.

PLANTES, ARBRES FRUITIERS, VIGNES.

[illegible]

GRAINES DE JARDINAGE. Graines de 1871. Jardinage, de Landreth.—Récolte de 1871. [illegible] HAFFNER, [illegible]

[illegible]

## N. O. GOLD PEN FACTORY,

16 - - Commercial Place - - 16

PORTE-PLUMES et CRAYONS [illegible]

[illegible]

## MIRAMON,

[illegible]

Nos 20, 261 et 263 de la rue de Chartres, [illegible]

[illegible]

## Restaurant Cosmopolitain,

13 et 14..........RUE ROYALE..........13 et 14

[illegible]